

Subsides

Monsieur le président, afin d'assurer une certaine cohésion à mes remarques, puis-je dire qu'il est 6 heures?

[Français]

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Traduction]

M. le vice-président: A l'ordre. Lorsque le comité a levé la séance à 6 heures, il étudiait l'annexe du bill C-141, les crédits 15a et 40a en particulier.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, à la levée de la séance à 6 heures, je parlais de la décision que le gouvernement avait prise il y a trois ans environ et qui s'était avérée une catastrophe pour les cultivateurs de l'Ouest canadien et pour le monde entier. Je disais que, selon les nutritionnistes, quels que soient nos efforts, ils ne pouvait suffire aux besoins de l'univers et combler l'écart entre les besoins et notre capacité de les satisfaire. Par contre, les économistes conseillaient surtout aux gouvernements du monde occidental de restreindre la production et de l'aligner sur nos marchés traditionnels.

Comme preuve de l'animation de ce débat, j'ai parlé du discours du ministre de l'Agriculture de l'époque, l'honorable M. Olson, qui avait cité les chiffres des nutritionnistes. Ceux-ci signalaient que notre production s'élevait à tant mais que les besoins dans le monde la dépassaient d'un tiers environ. Ce discours avait été prononcé le 11 novembre 1969 devant l'OAA par le ministre canadien de l'Agriculture. Trois mois plus tard, le 27 février 1970, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé déclarait à la Chambre des communes que nous avions trop de blé et il exigeait des cultivateurs, tant par la persuasion que par la force, qu'ils cessent de produire du blé en 1970. Cet énoncé de politique du ministre chargé de la Commission du blé fut un coup de Jarnac porté à son collègue le ministre de l'Agriculture qu'il discrédita auprès des producteurs de l'Ouest canadien.

Quand M. Olson, alors ministre de l'Agriculture, a pris cette attitude en novembre 1969, il le faisait, j'en suis persuadé, avec toute l'honnêteté dont est susceptible un ministre de l'Agriculture traitant d'un sujet qui touche de si près à son portefeuille. Entre-temps, le gouvernement—et je ne puis que supposer que c'est le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui a eu le plus gros mot à dire—a changé la politique et la direction du ministre de l'Agriculture par les restrictions découlant du programme LIFT, ce qui devait signifier des stocks réduits mais qui s'est avéré être une réduction de revenu. C'est pourquoi les agriculteurs de la région de la rivière La Paix et de partout ailleurs au pays, qui ont été éreintés par le gouvernement depuis quatre à cinq ans, ne peuvent faire face à ce besoin urgent.

La décision du gouvernement en février 1970 n'était que partie d'un programme en quatre points ou d'une mesure d'ensemble visant à restreindre l'agriculture. Il y eut d'abord le programme LIFT pour enrayer la production du

blé dans l'Ouest cette année-là. Puis, le gouvernement a adopté une loi sur la commercialisation, l'infâme bill C-176, enlevant au cultivateur le contrôle de sa production. Le contrôle et les décisions qui marquent chacune des phases de la production agricole, depuis les semailles jusqu'à la vente du produit, sont au pouvoir du fonctionnaire, sans aucun contrôle exercé par le Parlement ou par l'agriculteur. C'est un formidable exemple de contrôle restrictif de l'agriculture, suivant la ligne tracée par les économistes européens et plus tard préconisée en Amérique du Nord. Troisièmement, il y eut le bill sur la stabilisation aux termes duquel, si on exécutait les instructions des fonctionnaires, on avait droit à un revenu minimal de \$2,000 par année. Je ne m'étendrai pas sur le sort de ces bills.

La quatrième partie du programme fut le projet de remembrement agricole visant, comme la commission d'étude l'avait recommandé en 1969, à convaincre les deux tiers des agriculteurs dans chaque région du Canada, et non seulement dans l'Ouest, à quitter la ferme et à inciter les agriculteurs de l'Ouest à réduire de moitié la superficie réservée à la culture du grain. Ce programme en quatre points s'inspirait d'une théorie économique dite d'approvisionnement et de gestion. Le gouvernement se conformait aveuglément à cette théorie. Le ministre n'avait rien à dire et je crois que le gouvernement ne comprenait pas dans quoi il s'aventurait. Le temps où les fonctionnaires nommés par le gouvernement pouvaient diriger les dirigeants élus tire à sa fin, et cette question a retenu l'attention de tout le pays l'an dernier.

J'ai parlé de ces deux discours et indiqué au comité de quoi il s'agissait. Je signale simplement qu'à la suite de ces politiques restrictives et de l'orientation du gouvernement, qui était fausse, le revenu annuel moyen du cultivateur qui, de 1953 à 1957 s'établissait à \$2,000, puis avait été graduellement porté à environ \$6,000, tomba soudainement à \$2,000. Pourtant, des spécialistes me demandent pourquoi l'Ouest s'est prononcé contre le gouvernement. Si votre revenu avait été porté de \$2,000 à \$6,000 pour retomber ensuite à \$2,000, ne penseriez-vous pas que le gouvernement est mal inspiré? Un seul libéral de la banlieue de Winnipeg a été épargné par le mécontentement des résidents de l'Ouest.

Je crois que j'en ai assez dit pour illustrer le fait que nous avons eu un gouvernement désorienté parce que nous avons eu des ministres malhabiles. Nous avons eu un gouvernement bradeur qui, en dépit des pénuries d'il y a un an et demi, a forcé la vente de céréales à n'importe quel prix; il vient maintenant nous dire de tenir compte de tous les boisseaux qu'il a vendus. Je sais qu'il est difficile d'expliquer au non-agriculteur l'impact de cette situation sur l'agriculteur de l'Ouest. Supposons que vous êtes vendeur de voitures, que votre entreprise est située face à une entreprise semblable de l'autre côté de la rue; supposons que vous vous absentez, que vous laissez votre affaire entre les mains d'un vendeur et que, de retour d'un bref voyage, vous constatez qu'il a vendu toutes les voitures; vous pourriez être enchanté de son travail. Cependant, lorsque vous apprenez qu'il a vendu toutes les voitures en-dessous du prix coûtant, vous vous retrouvez fauché comme les blés; votre concurrent, lui, est toujours en affaires. Je suis persuadé que vous vous débarrasseriez de ce vendeur.